



Non repose de volets à un rez de chaussée.

Par **Dadoo27**, le **28/03/2011** à **12:28**

Bonjour,

Je viens vous faire part de mon problème dans l'espoir d'obtenir des conseils et éventuellement une solution.

J'ai emmenagé le 1er décembre en location sur la commune de Clamart.

Au moment de l'état des lieux d'entrée, nous remarquons que les fenêtres qui auraient dû être changées ne le sont pas.

Nous faisons noter sur l'état des lieux que le changement est à faire.

L'entreprise appelée par le propriétaire ne s'est pas présentée 2 fois aux rendez-vous pris avec leur accord dans le but de remplacer les fenêtres.

Les travaux ont finalement commencés le 2 février au lieu du 20 novembre prévu.

Seulement nos volets n'ont pas été reposés, nous habitons un rez de chaussée sans barreaux aux fenêtres.

Depuis, malgré tout nos efforts l'agence immobilière refuse de nous donner les coordonnées du propriétaire et ne nous tient pas au courant d'un avancement éventuel de la situation et l'entreprise qui a effectué les travaux est injoignable.

J'ai envoyé un courrier avec AR stipulant qu'une main courante avait été déposée pour cette situation inadmissible il y a 2 semaines, sans résultat...

Je pense qu'un recours en justice serait excessif et dommage tant cette situation serait simple à résoudre si chaque parti faisait un effort mais je ne vois pas ce qui pourrait amener cette situation à prendre fin.

Dans l'attente d'un conseil, d'une réponse de votre part, veuillez agréer mes salutation distinguées.

Par **vanceslas**, le **28/03/2011** à **19:10**

vous devez connaitre l'adresse de votre propriétaire elle doit être sur le bail ; déclarez à votre assureur le manque de volets

Par **Marion2**, le **28/03/2011** à **19:11**

Contactez également l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.